



Conseil économique et social

Distr. limitée
31 janvier 2008
Français
Original : anglais

Session d'organisation pour 2008

14 janvier, 5-8 février et 29-30 avril 2008

Points 2 et 3 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Programme de travail de base du Conseil

Projets de proposition soumis par le Président et les membres du Bureau du Conseil économique et social à l'issue des consultations officielles tenues en application de l'alinéa 1) du paragraphe 2 de la décision 1988/77 du Conseil

Projet de décision I

Date prévue pour la tenue de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les représentants des organismes issus des accords de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED

Le Conseil économique et social décide que sa réunion spéciale de haut niveau avec les représentants des organismes issus des accords de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED se tiendra au Siège, le 14 avril 2008.

Projet de décision II

Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2008 du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social, ayant examiné son projet de programme de travail de base pour 2008 et 2009¹, adopte l'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2008.

¹ E/2008/1, sect. I.



Projet de décision III
Programme de travail de base du Conseil économique pour 2009

Le Conseil économique et social prend note de la liste des questions à inscrire à son programme de travail pour 2009².

Projet de décision IV
Organisation des travaux de la session de fond de 2008
du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social décide d'organiser les travaux de sa session de fond de 2008 comme suit :

- a) Le débat de haut niveau se tiendra du 30 juin au 3 juillet 2008;
- b) Le dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales aura lieu le 7 juillet 2008;
- c) Le débat consacré aux questions de coordination se tiendra du 7 au 9 juillet 2008;
- d) Le débat consacré aux activités opérationnelles se tiendra du 10 au 14 juillet 2008;
- e) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendra du 15 au 17 juillet 2008;
- f) Le débat général se tiendra du 18 au 24 juillet 2008;
- g) Le Conseil économique et social conclura ses travaux le 25 juillet 2008.

Projet de décision V
Thème du débat retenu pour la session de fond de 2008
du Conseil économique et social

[À compléter]

Projet de décision VI
Thème du débat de la session de fond de 2008 du Conseil économique
et social consacré aux activités opérationnelles

Le Conseil économique et social décide que le débat de sa session de fond de 2008 consacré aux activités opérationnelles devrait porter sur l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale consacrée à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et sur les progrès réalisés à cet égard.

Projet de décision VII
Thème du débat de la session de fond de 2008 du Conseil économique
et social consacré aux affaires humanitaires

[À compléter]

² Ibid., sect. II.

Projet de décision VIII
Thème du débat de la session de fond de 2008 du Conseil économique
et social relatif à la coopération régionale

[À compléter]³

³ En 2007, le Conseil a décidé que le thème relatif à la coopération régionale serait « Les aspects régionaux des thèmes du débat de haut niveau à la session de fond de 2007 du Conseil économique et social » (décision 2007/217).